

Réforme du lycée

QUEL AVENIR POUR LES PP ?

PROFESSEUR RÉFÉRENT ET RÉFORME DU LYCÉE : L'ENFUMAGE SE CONFIRME

Au Conseil Supérieur de l'Éducation, le projet de décret créant cette nouvelle mission avait été rejeté par FO qui avait dénoncé la création d'un professeur principal low cost. Mais on ne savait pas encore à quelle indemnité donnerait droit cette nouvelle mission. Cela avait suscité un tollé général de toutes les organisations syndicales, en dehors du SGEN-CFDT qui se réjouissait de davantage de souplesse.

L'arnaque se confirme, ce que tous ont bien été obligés de reconnaître. La part modulable de l'ISOE pour les professeurs principaux de Première et de Terminale stagnerait à 906,24 € tandis que le PRE gagnerait la moitié, soit 453,12 € !

DÉRÈGLEMENTATION, INÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET AUTONOMIE TOUS AZIMUTS

A chaque établissement et à chaque classe son organisation. Ainsi, le projet de décret prévoit que tout est possible à condition de respecter un plafond « *de trois parts modulables de professeur principal ou de six parts modulables de professeurs référents* » par division de Première ou de Terminale.

Autrement dit, les élèves de Terminale C peuvent avoir trois professeurs principaux payés chacun 906,24 €. La Terminale D peut avoir six professeurs référents payés chacun 453,12 €. Mais il peut y avoir, en Terminale A, deux professeurs principaux et deux professeurs référents, qui feront le même travail sans être payés de la même manière !

UNE MESURE D'AUSTÉRITÉ POUR DIVISER LA PART MODULABLE EN PREMIÈRE ET EN TERMINALE ?

Cette année, des personnels de direction ont créé un troisième professeur principal avec les mêmes tâches que ses collègues et rémunéré de la même manière sur la base d'un montage local. C'était bien souvent nécessaire pour trouver des volontaires afin de faire face à l'explosion du groupe classe, à la pénurie de professeurs principaux et à la charge de travail sans limite imposée par la réforme du lycée et Parcoursup en Terminale (fiches avenir et synthèse des appréciations des 10 vœux, corrections des CV et lettres de motivation, rappel des échéances Parcoursup aux familles, conseil orientation...).



S'il s'agit d'inciter les professeurs à prendre en charge la mission de professeur principal, pourquoi ne pas augmenter la part modulable et la généraliser à tous les professeurs qui exercent les mêmes missions, comme cela s'est fait localement ?

Le ministère voudrait diviser la part modulable des professeurs principaux de Première et de Terminale sans le dire qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup...

Le décret qui crée la mission prévoit par ailleurs qu'« *en l'absence de professeur principal dans les classes de Première ou de Terminale de la voie générale et technologique, un professeur référent de groupe d'élèves assure les missions de professeur principal* ». Tout est dit.

La création du PRE ne fait que révéler davantage le caractère insupportable de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat.

Cela s'inscrit aussi dans le projet d'un ministre qui rend, depuis deux ans, des centaines de millions d'euros à Bercy.

Le SNFOLC demande plus que jamais l'abrogation de la réforme du lycée et du baccalauréat. Il invite les personnels à se réunir en HIS, en assemblée générale et à poursuivre les actions en cours pour obtenir la satisfaction des revendications.